

FESTISOUPE

Quoi de mieux qu'une bonne soupe en début d'automne pour se préparer à l'hiver ?

Samedi 19 septembre de 14h00 à 18h30 FestiPlanète organise en partenariat avec le service cadre de vie et la ville de Douai une journée festive sur la place d'Armes de Douai « **UNE SOUPE ET AU TRI, LA FÊTE A TERRE TOUSSE** ».

Lors de ce rendez-vous exceptionnel, FestiPlanète propose « **LA FÊTE A TERRE TOUSSE** », un village des associations environnementales et solidaires partenaires du Festival de l'Écologie Sociale et Solidaire du Grand Douaisis. Parmi les animations proposées un concours de soupe sera organisé.

Règlement du concours de soupe

L'objectif

Ce concours s'inscrit également dans le cadre de la semaine européenne de l'alimentation durable.

L'objectif est simple : réaliser une soupe « durable » qui sera soumise au vote d'un jury qui aura dégusté les délicieuses recettes de chaque association.

Trois associations seront récompensées :

- La première se verra remettre une louche gravée « FestiSoupe 2026 », trophée qui sera remis en jeu lors d'une nouvelle édition, ainsi que des places de cinéma.
- Les deux suivantes recevront des places de cinéma.

Les conditions techniques

Lors de l'inscription les associations qui participent au concours s'engagent moralement à n'utiliser que des légumes locaux et bio. Le concours sera l'occasion pour certain-es de découvrir et réaliser une marmite norvégienne. Cette technique permet de terminer des cuissons et de maintenir au chaud les aliments tels que de la soupe. Il existe de nombreux tutos sur cette marmite et sa fabrication pourra donner lieu à des ateliers au sein des associations participantes.

Cependant les associations pourront utiliser leur propre moyen de réchauffage (marmite ou soupière électrique, table de cuisson) dans la limite des points électriques mis en place par les services de la ville et sous leur entière responsabilité (réchaud au gaz interdit).

Pour permettre la dégustation par le public et le jury, l'association devra prévoir au moins une dizaine de litres de soupe.

Les associations pourront imprimer et distribuer la recette de leur excellent breuvage sur place et la faire parvenir à FestiPlanète (festiplanete@gmail.com) pour être intégrée sur le site festiplanete.fr.

La dégustation par le jury est prévue de 15h à 16h45 / 17h 30 : proclamation des résultats.

En fonction du nombre d'associations inscrites, les participant-es disposeront au minimum d'une surface équivalente à une table de 180 cm x 90 cm, de quelques chaises et d'une grille de présentation de leur association (au plus proche de leur demande et selon les disponibilités de matériel mis à disposition par la ville).

Des poubelles seront mises à disposition et les associations s'engagent à laisser leur emplacement propre et sans déchet.

Ce présent règlement sera consultable sur le site festiplanete.fr

LA PLACE D'ARMES NE SERA PAS ACCESSIBLE AUX VOITURES DE 10H À 18H30. DE MÊME LE DÉPÔT ET LA REPRISE DE MATÉRIEL SERONT ÉGALEMENT POSSIBLES À PARTIR DE LA PLACE SCHUMAN JUSQU'À 10H ET APRÈS 18H30

LE MATÉRIEL SERA À REPLIER ET RANGER SOUS LE STAND MIS À DISPOSITION ET L'EMPLACEMENT DEVRA ÊTRE PROPRE SANS DÉCHETS NI SACS POUBELLES.